



PL04

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE-SUR-MER

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

N° PL241204

OBJET : Décision
modificative n°4

—
Portant sur les
transferts de crédits
au Budget Marina-
Provisions

Le 19 décembre 2024 à dix-sept heures trente, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni en Salle des Commissions 2 Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sur une convocation en date du 18 novembre deux mille-vingt-quatre.

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, Mme LEMAIRE, Mme. PASSEBOSC, M. GODEFROY, M. BOUTLEUX, M. LECLERCQ, M. DUMAINE, M. BARILLON, Mme CHAMONIN, M. POUCE, membres titulaires du Comité de Direction,

Mme DRUJENT, membre suppléant représentant M. FOURCROY
M. RAMET, membre suppléant représentant M. BOUZIN

M. BOURGEOIS, M. LOGIE, membres suppléants du Comité de Direction

Absents excusés :

M. FOURCROY, membre titulaire représenté par Mme DRUJENT
M. BOUZIN, membre titulaire représenté par M. RAMET

M. CHOCHOIS, M. SUSLAMARE, Mme BECHET, M. BREBION, M. HENNUYER, M. LOUVET, M. WADOUX, M. SIRUGUE, membres titulaires

M. ETIENNE, M. BARBARIN, M. FARRANDS, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, Mme POQUET, M. CARTON, M. HENNEQUIN, Mme BRUNELLOT, M. DAMBOISE, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, Mme KANDOT, M. OLIVIER, membres suppléants,

M. Emmanuel POUCE est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative portant sur le transfert de crédits – Budget Marina

Le présent projet de décision modificative pour l'exercice 2024 a pour objet d'apporter des modifications aux crédits inscrits sur le budget de la Marina depuis le début de l'exercice.

Afin d'être en capacité de procéder au paiement de la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises de 2024 lors de leur prochain appel, il est demandé au Comité de direction de bien vouloir ouvrir les crédits nécessaires aux « provisions pour impôts» au chapitre 68 – ligne 6815 et de valider les transferts suivants :

Dépenses au chapitre 011 :
Ligne 63511 : - 65 000 €

Dépenses au chapitre 68 :
Ligne 6815 : + 65 000 €

LE COMITÉ DE DIRECTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 instituant l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial,

VU la proposition de Monsieur le Président,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDÉRANT la nécessité de provisionner la taxe foncière 2024 non appelée,

ENTENDU M. Frédéric CUVILLIER, le rapporteur en Comité de Direction,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE la délibération suivante d'ouverture de crédits sur le Budget Marina Port de Plaisance :

Dépenses au chapitre 011 :
Ligne 63511 : - 65 000 €

Dépenses au chapitre 68 :
Ligne 6815 : + 65 000 €

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire le 19 décembre 2024,

Le Président
Frédéric CUVILLIER.

